CHOQUETTE, CORRIVEAU, GRENIER

COMPTABLES AGRÉÉS

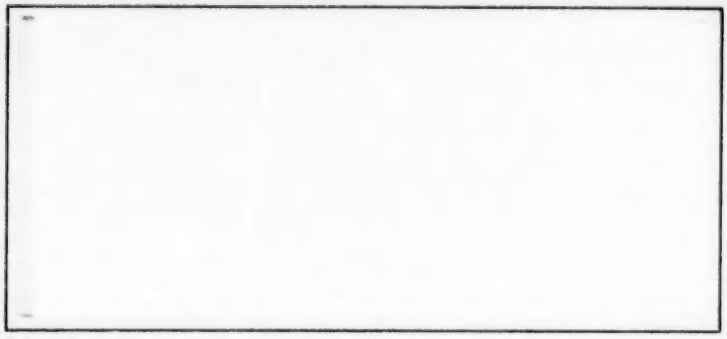

1091, chemin Saint-Louis, suite 205
Sillery (Québec)
G1S 1E2
418.682.3411

LE VERIFICATEUR GENERAL DU QUEBEC

RAPPORT DES VERIFICATEURS
ET ETAT DES CREDITS AUTORISES ET DES DEPENSES

POUR L'ANNEE FINANCIERE TERMINEE
LE 31 MARS 1988

CHOQUETTE CORRIVEAU GRENIER

LE VERIFICATEUR GENERAL DU QUEBEC

RAPPORT DES VERIFICATEURS
ET ETAT DES CREDITS AUTORISES ET DES DEPENSES

POUR L'ANNEE FINANCIERE TERMINEE
LE 31 MARS 1988

RAPPORT DES VERIFICATEURS 1

ETAT FINANCIER

Etat des crédits autorisés et des dépenses 2

Notes complémentaires 3

CHOQUETTE, CORRIVEAU, GRENIER
COMPTABLES AGRÉÉS

Aux membres de l'Assemblée nationale

Nous avons vérifié l'état des crédits autorisés et des dépenses de Le Vérificateur général du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 1988. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

A notre avis, les sommes présentées à cet état financier ont été dépensées pour les fins auxquelles l'Assemblée nationale les avait affectées et de la façon prescrite par les lois, règlements, directives et règles en vigueur. Cet état financier présente fidèlement les crédits autorisés et les dépenses de Le Vérificateur général du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 1988, selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliqués de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Choquette, Corriveau, Grenier

CHOQUETTE, CORRIVEAU, GRENIER
Comptables agréés.

Sillery le 20 septembre 1988.

Claude Choquette, C.A.
Louis Corriveau, C.A.
Gervais Grenier, C.A.
Hélène Huot, C.A.
1091, chemin Saint-Louis,
Suite 205
Sillery (Québec)
G1S 1E2
Téléphone: 418.682.3411
Télécopieur: 418.682.2190

ETAT DES CREDITS AUTORISES ET DES DEPENSES POUR L'ANNEE FINANCIERE TERMINEE LE 31 MARS 1988

	1988	1987
CREDITS AUTORISES		
Crédits initiaux	11 906 800 $	10 983 400 $
Crédits transférés	139 100	
	12 045 900 $	10 983 400 $
DEPENSES		
Fonctionnement - Personnel		
Traitements	8 439 174 $	7 929 894 $
Autres rémunérations	140 407	110 139
	8 579 581	8 040 033
Fonctionnement - Autres dépenses		
Communications	326 676	288 873
Services	1 465 896	1 623 751
Entretien	31 476	12 395
Loyers	950 011	377 637
Fournitures	116 605	95 451
Equipement	32 385	22 128
Autres dépenses	11 769	10 426
	2 934 818	2 430 661
Capital - Autres dépenses		
Equipement	432 576	461 273
	11 946 975 $	10 931 967 $

NOTES COMPLEMENTAIRES
ANNEE FINANCIERE TERMINEE LE 31 MARS 1988

1. OBJET

En vertu de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), Le Vérificateur général du Québec effectue notamment la vérification financière, la vérification de la conformité des opérations aux lois, règlements, politiques et directives et celle d'optimisation des ressources du Fonds consolidé du revenu, des ministères, des organismes publics et de plusieurs organismes et entreprises du Gouvernement du Québec et il communique les résultats de cette vérification dans un rapport annuel à l'Assemblée nationale.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

L'état des crédits autorisés et dépenses a été préparé selon les conventions comptables en usage au Gouvernement du Québec qui comportent entre autres particularités que les acquisitions de biens en capital sont imputées aux dépenses. Le coût des avantages sociaux accordés au personnel du Vérificateur général du Québec et celui de certains services de soutien assumés par divers ministères et organismes ne sont pas présentés à l'état financier.

Aucun bilan n'est présenté vu que Le Vérificateur général du Québec n'a aucun actif, ni passif; de plus, les dépenses du Vérificateur général du Québec étant des opérations du Fonds consolidé du revenu sont présentées dans les états financiers du Gouvernement du Québec (programme 2 des personnes désignées par l'Assemblée nationale).